



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/64/20  
15 juin 2011

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF  
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL  
Soixante-quatrième réunion  
Montréal, 25 – 29 juillet 2011

**AMENDEMENTS AU PROGRAMME DE TRAVAIL DU PNUE  
POUR L'ANNÉE 2011**

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

## OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT DU FONDS

1. Le PNUE demande au Comité exécutif d'approuver la somme de 1 518 467 \$US, plus les coûts d'appui au programme de 24 050 \$US pour son programme de travail de 2011. Le programme de travail est joint au présent document.

2. Les activités proposées dans le programme de travail du PNUE sont présentées dans le tableau 1, ci-dessous.

Pays	Activité/projet	Somme demandée (\$US)	Somme recommandée (\$US)
<b>SECTION A : ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR APPROBATION GÉNÉRALE</b>			
<b>A1. Renouvellement des projets de renforcement des institutions</b>			
Afghanistan	Renouvellement du renforcement des institutions (phase V)	150 000	150 000
Bhoutan	Renouvellement du renforcement des institutions (phase IV)	60 000	60 000
Cambodge	Renouvellement du renforcement des institutions (phase VI)	112 667	112 667
Comores	Renouvellement du renforcement des institutions (phase VII)	60 000	60 000
Congo	Renouvellement du renforcement des institutions (phase VII)	60 000	60 000
Djibouti	Renouvellement du renforcement des institutions (phase IV)	60 000	60 000
Kiribati	Renouvellement du renforcement des institutions (phase IV)	60 000	60 000
Îles Marshall	Renouvellement du renforcement des institutions (phase V)	60 000	60 000
Mongolie	Renouvellement du renforcement des institutions (phase VII)	60 000	60 000
Mozambique	Renouvellement du renforcement des institutions (phase V)	80 800	80 800
Myanmar	Renouvellement du renforcement des institutions (phase III)	60 000	60 000
Niue	Renouvellement du renforcement des institutions (phase IV)	60 000	60 000
Palau	Renouvellement du renforcement des institutions (phase IV)	60 000	60 000
Rwanda	Renouvellement du renforcement des institutions (phase IV)	60 000	60 000
Samoa	Renouvellement du renforcement des institutions (phase VI)	60 000	60 000
Îles Salomon	Renouvellement du renforcement des institutions (phase IV)	60 000	60 000
Tonga	Renouvellement du renforcement des institutions (phase IV)	60 000	60 000
Total partiel de la section A1 :		1 183 467	1 183 467
<b>A2. Préparation de projet pour le plan de gestion de l'élimination des HCFC</b>			
République populaire démocratique de Corée	Préparation de projet pour le plan de gestion de l'élimination des HCFC	35 000	35 000
Total partiel de la section A2		35 000	35 000
Total partiel de la section A		1 218 467	1 218 467
<b>SECTION B : ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR EXAMEN INDIVIDUEL</b>			
République populaire démocratique de Corée		130 000	*
Timor-Leste	Renouvellement du renforcement des institutions (phase II, 2 <sup>e</sup> année)	20 000	*
Total partiel pour la section B1		150 000	
<b>B2 : Assistance technique:</b>			
Région : Afrique	Ateliers techniques régionaux pour l'adoption durable des technologies de remplacement du bromure de méthyle	150 000	*
Total partiel de la section B2 :		150 000	
Total partiel de la section B :		300 000	
Total partiel des sections A et B :		1 518 467	1 218 467
Coûts d'appui aux agences (nul pour le renforcement des institutions et 13 pour cent pour les autres activités)		24 050	0
<b>Total :</b>		<b>1 542 517</b>	<b>1 218 467</b>

\* Projets pour examen individuel ou en instance

## SECTION A : ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR APPROBATION GÉNÉRALE

### A1 : Renouvellement des projets de renforcement des institutions

- a) Afghanistan (phase V) : 150 000 \$US
- b) Bhoutan (phase IV) : 60 000 \$US
- c) Cambodge (phase VI) : 112 667 \$US
- d) Comores (phase VII) : 60 000 \$US
- e) Congo (phase VII) : 60 000 \$US
- f) Djibouti (phase IV) : 60 000 \$US
- g) Kiribati (phase IV) : 60 000 \$US
- h) Îles Marshall (phase V) : 60 000 \$US
- i) Mongolie (phase VII) : 60 000 \$US
- j) Mozambique (phase V) : 80 800 \$US
- k) Myanmar (phase III) : 60 000 \$US
- l) Niue (phase IV) : 60 000 \$US
- m) Palau (phase IV) : 60 000 \$US
- n) Rwanda (phase IV) : 60 000 \$US
- o) Samoa (phase VI) : 60 000 \$US
- p) Îles Salomon (phase IV) : 60 000 \$US
- q) Tonga (phase IV) : 60 000 \$US

#### Description du projet

3. Le PNUE a présenté les demandes de renouvellement des projets de renforcement des institutions pour les pays ci-dessus. La description des demandes pour ces pays est présentée à l'annexe A au présent document.

#### Observations du Secrétariat

4. Le Secrétariat a examiné les rapports finaux de renforcement des institutions et les plans d'action présentés par le PNUE au nom de l'Afghanistan, du Bhoutan, du Cambodge, des Comores, du Congo, de Djibouti, de Kiribati, des Îles Marshall, de la Mongolie, du Mozambique, du Myanmar, de Niue, de Palau, du Rwanda, de Samoa, des Îles Salomon et de Tonga, proposés selon le modèle de présentation révisé pour le renouvellement des projets de renforcement des institutions approuvé à la décision 61/43, et a constaté que les pays ont respecté les mesures de réglementation pour l'élimination des CFC, du tétrachlorure de carbone et des halons établies par le Protocole de Montréal. Le Secrétariat a effectué son examen dans le contexte des décisions 59/17, 59/47 b) et 61/43, plus particulièrement la décision 61/43 dans laquelle le Comité exécutif a décidé « de maintenir le financement du soutien au renforcement des institutions aux niveaux actuels, et de renouveler les projets de renforcement des institutions pour la période complète de deux ans à partir de la 61<sup>e</sup> réunion. »

#### Recommandation du Secrétariat

5. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation générale des demandes de renouvellement du renforcement des institutions pour l'Afghanistan, le Bhoutan, le Cambodge, les Comores, le Congo, Djibouti, Kiribati, les Îles Marshall, la Mongolie, le Mozambique, le Myanmar, Niue, Palau, le Rwanda, Samoa, les Îles Salomon et Tonga, au niveau de financement précisé dans le tableau 1 du présent document. Le Comité exécutif pourrait souhaiter exprimer aux gouvernements concernés les commentaires joints à l'annexe II aux présentes.

## **A.2 Préparation de projet pour les activités d'investissement dans l'élimination des HCFC**

République populaire démocratique de Corée : Demande supplémentaire de préparation de projet pour le plan de gestion de l'élimination des HCFC : 35 000 \$US

### **Description du projet**

6. Le PNUE a présenté une demande de soutien financier supplémentaire de 35 000 \$US pour la préparation de projets pour la République populaire démocratique de Corée en vertu des décisions 61/27 et 61/28. La somme supplémentaire demandée pour la préparation de projet est en sus de la somme de 65 000 \$US demandée par l'ONUDI dans le cadre de son programme de travail, dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/64/21. Cette proposition repose sur les données déclarées par le pays en vertu de l'article 7, qui révèlent une consommation de 85,3 tonnes PAO de HCFC. La 55<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a accordé la somme de 50 000 \$US à la République populaire démocratique de Corée pour la préparation de projet pour le plan de gestion de l'élimination des HCFC mis en œuvre par l'ONUDI. Les sommes demandées par le PNUE et l'ONUDI, ainsi que la somme approuvée à la 55<sup>e</sup> réunion, rendraient l'appui financier demandé pour la République populaire démocratique de Corée conforme à la décision 56/16.

### **Observations du Secrétariat**

7. Le Secrétariat prend note que cette proposition est conforme à la décision 61/27, qui reporte la présentation de demandes de soutien supplémentaire pour la préparation de projet pour le plan de gestion de l'élimination des HCFC à la 64<sup>e</sup> réunion.

8. Le Secrétariat a demandé au PNUE de lui fournir des précisions afin de savoir si les communications avec le pays étaient toujours aussi difficiles et si les problèmes associés au décaissement des fonds avaient été réglés, afin de déterminer la pertinence d'examiner les demandes à la 64<sup>e</sup> réunion, conformément à la décision 61/27. Dans sa réponse, le PNUE a indiqué que le bureau régional de Programme d'aide à la conformité communiquait régulièrement avec le Bureau national de l'ozone et que les versements avaient été faits par l'entremise du Programme alimentaire mondial, à l'origine. Le bureau de Pyongyang du PNUD était en activité en 2011, de sorte que les virements d'argent ont pu être faits normalement par l'entremise du PNUD.

### **Recommandation du Secrétariat**

9. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation générale de la demande de soutien financier supplémentaire pour la préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC en République populaire démocratique de Corée au niveau de financement indiqué dans le tableau 1, ci-dessus.

## **SECTION B : ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR EXAMEN INDIVIDUEL**

### **B1 : Renouvellement des projets de renforcement des institutions**

- a) République populaire démocratique de Corée (phase VI) : 130 000 \$US
- b) Timor-Leste (phase II, 2<sup>e</sup> année) : 20 000 \$US

## Description du projet

10. Le PNUD présente des demandes de renouvellement du renforcement des institutions pour la République populaire démocratique de Corée et pour le Timor-Leste. La description de ces projets est jointe à l'annexe I aux présentes.

## Observations du Secrétariat

11. Le Secrétariat du Fonds a examiné les rapports finaux sur le renforcement des institutions et les plans d'action proposés par le PNUE au nom de la République populaire démocratique de Corée et du Timor-Leste selon le modèle de présentation révisé pour le renouvellement des projets de renforcement des institutions approuvé à la décision 61/43. Le Secrétariat a effectué son examen dans le contexte des décisions 59/17, 59/47 b) et 61/43, plus particulièrement la décision 61/43 dans laquelle le Comité exécutif a décidé « de maintenir le financement du soutien au renforcement des institutions aux niveaux actuels, et de renouveler les projets de renforcement des institutions pour la période complète de deux ans à partir de la 61<sup>e</sup> réunion. »

12. En ce qui concerne la demande de prolongement du renforcement des institutions de la République populaire démocratique de Corée, le PNUE propose de nouveau la phase VI du projet de renforcement des institutions pour la période débutant en janvier 2010 et se terminant en décembre 2011, au nom du gouvernement du pays. Le Secrétariat prend note que le Comité exécutif, dans la décision 61/27, a décidé de reporter l'examen du projet de renouvellement du renforcement des institutions (phase VI) à la 64<sup>e</sup> réunion en raison des difficultés de communication avec le Bureau national de l'ozone de la République populaire démocratique de Corée et de « l'incertitude continue quant à la durabilité des projets en raison des problèmes constants associés au mode de décaissement du financement au pays ».

13. En réponse aux questions du Secrétariat, le PNUE a indiqué que le décaissement des fonds pour la phase V du projet de renforcement des institutions a été fait par l'entremise du Programme alimentaire mondial en 2010, en raison de l'impossibilité temporaire d'utiliser les voies habituelles pour virer les sommes par l'entremise du bureau de pays du PNUD, qui a repris ses activités de virement de fonds en 2011. Le PNUE a aussi indiqué que les activités envisagées pour la phase VI du projet de renforcement des institutions (2010-2011) étaient mises en œuvre avec le soutien du gouvernement.

14. Le Secrétariat s'interroge sur les données de 2009 déclarées en vertu de l'article 7 et dans le cadre du programme de pays, qui révèlent une consommation de 27,2 tonnes PAO de CFC. Le PNUE a indiqué que le pays est en conformité aux objectifs de réglementation des SAO de 2010 du Protocole de Montréal, comme l'a précisé le pays lors de la dernière réunion de réseau régional et que le pays est en voie de mettre au point son rapport sur les données de 2010.

15. En ce qui concerne la deuxième année de la phase II du projet pour le Timor-Leste, Le Secrétariat a demandé de l'information supplémentaire sur l'état du programme de permis au pays en vertu des décisions 43/37 et 63/43 a). Le PNUE a confirmé que le programme de permis n'est pas encore en place, et que le projet de décret est en voie d'être traduit en portugais et qu'il sera ensuite présenté au conseil des ministres aux fins d'examen et de commentaires. Le Secrétariat a également pris note que le rapport sur la conformité à la décision XXII/19 de la Réunion des Parties concernant le programme de permis d'importation et d'exportation de SAO du Timor-Leste sera examiné par le Comité d'application lors de sa prochaine réunion, en août 2011.

16. Le Timor-Leste a déclaré une consommation de 0,4 tonne PAO de CFC en 2009 en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal. Le PNUE a indiqué que le Bureau national de l'ozone est en train de recueillir les données de 2010.

## **Recommandation du Secrétariat**

17. Le Comité exécutif pourrait souhaiter examiner les demandes de prorogation du renforcement des institutions de la République populaire démocratique de Corée et du Timor-Leste en tenant compte des observations ci-dessus du Secrétariat.

## **B.2 Assistance technique**

Ateliers techniques régionaux pour l'adoption durable de technologies de remplacement du bromure de méthyle en Afrique : 150 000 \$US

### **Description du projet**

18. Le PNUE a présenté une demande d'assistance technique pour un projet régional visant à soutenir l'adoption de technologies de remplacement du bromure de méthyle en Afrique. Le projet régional proposé consiste en trois ateliers techniques régionaux dans trois secteurs qui utilisent du bromure de méthyle : les pépinières et les légumes, les fleurs coupées et ornementales, les dates à haute teneur en humidité, les structures et le traitement après la récolte. Le projet régional réunirait treize pays participants. Le projet a pour objectif principal de promouvoir l'adoption de solutions de remplacement durables au bromure de méthyle et d'assurer la pérennité de la conformité par le transfert de technologies de remplacement du bromure de méthyle techniquement, économiquement et commercialement viables.

19. Le PNUE justifie la demande pour le projet d'assistance technique pour l'Afrique en affirmant que ce projet est l'aboutissement d'une récente réunion consultative régionale des experts sur le bromure de méthyle, qui a recensé plusieurs facteurs représentant une menace grave à la pérennité de l'élimination du bromure de méthyle en Afrique. La réunion de consultation a conclu que l'élimination du bromure de méthyle ne peut être réalisée qu'en choisissant la technologie avec soin et en effectuant le transfert de la technologie avec précaution. Ce transfert pourrait se faire par le biais de trois ateliers régionaux à l'intention des différents secteurs d'utilisation afin de s'attaquer à toutes les difficultés de chacun des secteurs.

20. Le projet serait mis en œuvre par le PNUE en collaboration avec l'ONUDI. Les Bureaux nationaux de l'ozone des pays participants, les cultivateurs, les professionnels du traitement après la récolte, les associations, les organismes nationaux de normalisation selon le marché, les fournisseurs/manufacturiers de matériel de remplacement, les organismes de réglementation et les industries agricoles et de fournisseurs de services de soutien agiraient en qualité de contreparties du projet. Les participants recensés entretiennent des liens étroits avec des associations/instituts agricoles et l'industrie qui continueront à soutenir le projet après l'achèvement et forment un groupe de réflexion sur les solutions de remplacement du bromure de méthyle techniquement, économiquement et commercialement viables.

21. Le tableau ci-dessous précise la ventilation du financement demandé par le PNUE:

Poste de dépense	Coût par atelier (\$US)	Nombre d'ateliers	Coût total (\$US)
Billets d'avion pour les participants	15,000	3	45 000
ASQ pour les participants étrangers et locaux (50 participants)	18 000	3	54 000
Réservation du lieu pour l'atelier	5 000	3	15 000
Transport des participants à l'intérieur du pays	2 000	3	6 000
Papeterie, sensibilisation et couverture médiatique	5 000	3	15 000
Achat des dossiers de formation	3 000	3	9 000
Coût des rapports	1 000	3	3 000
Imprévus	1 000	3	3 000
<b>Total :</b>	50 000	-	<b>150 000</b>

### Observations du Secrétariat

22. Le Secrétariat a examiné le projet proposé en tenant compte, entre autres, de la consommation de bromure de méthyle dans les pays participants recensés, des sommes déjà approuvées pour ces pays pour l'assistance pour le bromure de méthyle, du plan d'activités du PNUE et de la nécessité du projet pour atteindre la conformité.

23. Dans son examen, le Secrétariat a pris note que d'après les données sur le bromure de méthyle communiquées pour l'année 2009, la région de l'Afrique a consommé 377,5 tonnes PAO de bromure de méthyle et cette consommation a été effectuée dans 11 pays seulement (dont l'Afrique du Sud). Ce chiffre est inférieur à la donnée de référence totale de 2 682,8 tonnes PAO pour 53 pays de la région. Les trois pays dont la consommation de référence est la plus élevée (Maroc, Afrique du Sud et Zimbabwe) parmi ces 11 pays consommateurs ont consommé respectivement 108,4 tonnes PAO, 10,3 tonnes PAO et 21,6 tonnes PAO, par rapport à des données de référence variant de 500 à près de 700 tonnes PAO. Tous les pays, sauf l'Égypte, ont réduit considérablement leur consommation de bromure de méthyle au fil des ans et tous les pays de la région sont en conformité aux mesures de réglementation du bromure de méthyle du Protocole de Montréal.

24. L'approbation des projets révèle que la région de l'Afrique a reçu une assistance technique et financière évaluée à 30,8 millions \$US de 1995 à 2010. Plusieurs de ces projets comprenaient des ateliers, des manuels et des projets pilotes agricoles pour les mêmes applications techniques que dans la présente demande. Il y a actuellement 15 projets en cours dont l'achèvement est prévu en 2013. Le Secrétariat a aussi pris note que malgré sa présence dans le plan d'activités du PNUE, ce projet n'est pas nécessaire à la conformité.

25. Dans ses échanges avec le PNUE au sujet du projet, le Secrétariat a demandé des éclaircissements à propos de la durabilité de l'aide accordée à l'Afrique à la lumière des inquiétudes du PNUE concernant le retour possible à l'utilisation du bromure de méthyle dans certains pays et se demande si la tenue de trois ateliers indépendants représente la meilleure solution à ce problème possible. Le Secrétariat estime également que ce projet ne présente pas une approche stratégique pour la région de l'Afrique, car la proposition actuelle présente ses trois ateliers indépendants comme une intervention palliative pour un problème supposément plus vaste qui pourrait survenir un jour. Il a aussi constaté que le projet ne propose pas une approche intégrée où la conception de l'assistance pour la région tient compte des produits et des projets antérieurs réalisés par le PNUE, car les thèmes abordés dans les trois ateliers techniques portent sur trois domaines dans lesquels le PNUE possède une vaste expérience documentée et beaucoup de matériel.

26. Le Secrétariat a également demandé au PNUE de justifier pourquoi l'aide pour contrer un risque possible de retour à l'utilisation du bromure de méthyle ne pouvait pas être offerte à même les activités actuelles pour le bromure de méthyle du Programme d'aide à la conformité. Le Secrétariat a aussi pris note que la région de l'Afrique est une des dernières des régions à posséder des bureaux du Programme d'aide à la conformité offrant les services à plein temps d'un agent pour le bromure de méthyle, car les pays de cette région continuent à avoir besoin d'assistance pour les questions relatives au bromure de méthyle.

27. Compte tenu des observations ci-dessus et du fait que cette activité n'est pas requise pour la conformité, le Secrétariat a suggéré que la proposition soit présentée à une réunion ultérieure. Ainsi, le PNUE pourrait développer une approche plus stratégique pour un programme d'aide intégré afin d'aider ces pays à profiter de l'expérience du PNUE et à coopérer avec le PNUE.

28. Le PNUE a réitéré l'urgence pour le Comité exécutif d'examiner ce projet en expliquant que les trois ateliers proposés sont des événements interactifs débutant par un atelier sur le recensement des facteurs de risque et le développement d'un outil qui comprendrait des activités de gestion et d'atténuation des risques. La question de la reprise de l'utilisation du bromure de méthyle dans plusieurs pays doit être examinée non seulement avec l'aide du Bureau national de l'ozone, mais aussi d'experts en agriculture, de vulgarisateurs et de représentants officiels du ministère de l'Agriculture, des Produits chimiques et du Commerce. Le PNUE a aussi mentionné que l'interaction souhaitée à l'origine avec les experts du pays permettra d'élaborer une stratégie pertinente afin de contrer les risques que posent les outils non axés sur la conformité, qui comprendraient des documents et des consultations nationales de haut niveau avec les ministères de l'Agriculture et de l'Environnement. On affirme que la deuxième série d'ateliers serait propre aux pays ou à des groupes de pays. Ces ateliers permettraient de diffuser une orientation pratique propre au pays sous forme de manuel de conformité. La troisième série d'ateliers pourrait comprendre des rencontres en personne avec les représentants des pays où la réduction de bromure de méthyle a été maintenue avec succès dans ces mêmes circonstances. Le PNUE maintient que ce projet est essentiel pour la région et demande donc au Comité exécutif de l'examiner aux fins de financement.

29. Le PNUE a aussi effectué quelques révisions mineures à la proposition et a tenu compte de certaines observations du Secrétariat. Le concept des trois ateliers techniques indépendants est toutefois demeuré inchangé. Le Secrétariat s'inquiète toujours de l'absence d'une approche stratégique d'ensemble pour la région et de la pertinence de tels ateliers en cette période, alors que le Fonds offre déjà une assistance technique et que la réduction de la consommation de bromure de méthyle a été réalisée. Ce projet est acheminé aux fins d'examen individuel par le Comité exécutif.

### **Recommandation du Secrétariat**

30. Le Comité exécutif pourrait souhaiter examiner s'il doit ou non approuver cette demande pour trois ateliers techniques régionaux sur des solutions de remplacement au bromure de méthyle en Afrique au niveau de financement demandé de 150 000 \$US, plus les coûts d'appui de 19 500 \$US, en tenant compte du fait que ce projet n'est pas requis pour la conformité.

**Annexe I**

**PROPOSITIONS DE PROJETS DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS**

**Afghanistan : Prorogation du renforcement des institutions**

<b>Résumé du projet et du profil du pays</b>	
Agence d'exécution :	PNUE
Montants précédemment approuvés pour le renforcement des institutions (\$US) :	
Démarr. : Juillet 04	40 000
Phase I : Juillet 05	20 000
Phase II : Nov-05	150 000
Phase III : Nov-07	150 000
Phase IV : Juil-09& juil-10	150 000
Total :	510 000
Montant demandé pour la prorogation (phase V) (\$US) :	150 000
Montant recommandé pour l'approbation de la phase V (US \$) :	150 000
Coût d'appui d'agence (\$US) :	0
Coût total du renforcement des institutions phase V pour le Fonds multilatéral (\$US) :	150 000
Date d'approbation du programme de pays :	2005
Consommation totale de SAO communiquée dans le programme de pays (2004), (tonnes PAO) :	180,0
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	
(a) Annexe A Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	380,0
(b) Annexe A Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)	1,9
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0,9
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0,0
(e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	0,0
Dernière consommation totale de SAO communiquée (2009) (tonnes PAO) conformément à l'Article 7 :	
(a) Annexe A Groupe I (CFC)	27,0
(b) Annexe A Groupe II (halons)	0,0
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0,0
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme)	0,0
(e) Annexe E (bromure de méthyle)	0,0
(f) Annexe C Groupe I (HCFC)	22,2
Total :	49,2
Année de communication des données de mise en œuvre du programme de pays :	2010
Montant approuvé pour les projets (en date d'avril 2011) (\$US) :	1 955 806
Montant décaissé (en date de décembre 2009) (\$US) :	1 552 638
SAO à éliminer (en date d'avril 2011) (tonnes PAO) :	179,8
SAO éliminées (en date de décembre 2009) (tonnes PAO) :	179,8

1. Résumé des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif:

<b>Résumé des activités</b>	<b>Financements approuvés (\$US)</b>
(a) Projets d'investissement :	845 806
(b) Renforcement des institutions :	510 000
(c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	600 000
Total :	1 955 806

Rapport périodique

2. Les activités suivantes ont été réalisées au cours de la mise en œuvre de la phase IV du projet de renforcement des institutions (RI) :

- Les principaux importateurs de HCFC ont été recensés, les systèmes de quota et d'autorisation discutés, et les lacunes et les contraintes identifiées dans le cadre du système de délivrance d'autorisations ;
- Les CFC ont été totalement interdits ; les technologies à base de CFC ont été remplacées par les produits de remplacement disponibles sur le marché ;
- L'Agence nationale de l'Environnement et de la Planification (NEPA) a signé un Mémoire d'entente avec le Département afghan des douanes (ACD) et le PNUE à propos de la formation des agents des douanes pour le contrôle des importations illégales des substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) ; jusqu'à présent 400 agents des douanes ont été formés sur les questions ayant trait à l'ozone et au contrôle du commerce illégal des SAO ;
- Une réunion a eu lieu avec le directeur général adjoint et le conseiller international de l'ACD afin de discuter sur les lacunes et les contraintes de la surveillance des SAO illégales et de renforcer la coordination entre l'Unité nationale de l'ozone (UNO) et l'ACD ;
- Des visites ont été rendues aux différents points d'accès douaniers pour surveiller les procédures d'importations de SAO et les activités connexes ; jusqu'à présent, tous les points d'accès travaillent correctement, en accord avec les instructions et le plan proposé par l'UNO ;
- Jusqu'à présent, 251 techniciens frigoristes ont été formés dans les principales provinces aux bonnes pratiques dans la réfrigération et à l'utilisation des dispositifs de récupération et de recyclage, et les techniciens appliquent des technologies de remplacement et les bonnes pratiques dans le secteur des frigorifères ;
- La communication des données requises par le Secrétariat de l'ozone (les données communiquées au titre de l'Article 7), par le Secrétariat du Fonds multilatéral (le rapport périodique du programme de pays) et par les autres agences sur la base des calendriers prescrits et/ou sur demande a été faite en temps voulu ;
- La coopération du comité directeur avec l'UNO a été assurée pour la réussite de la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) dans le pays ;
- Un PGEH détaillé a été préparé et approuvé à la 63<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif ;
- Du matériel de sensibilisation rédigé dans la langue locale a été distribué aux agents des douanes, aux écoles et à divers canaux médiatiques ;
- Il y a eu une bonne participation à toutes les réunions du Protocole de Montréal dans le pays et les décisions prises ont été mises en œuvre.

## Plan d'action

3. Au cours des deux prochaines années du projet de renforcement des institutions (phase V), les activités suivantes sont prévues : poursuite de l'organisation des activités de sensibilisation du public afin d'accroître les connaissances des différentes parties prenantes et mise en œuvre de la surveillance des SAO et du cadre réglementaire, notamment le système d'autorisation, le système de quota, etc. La mise en œuvre de réglementations supplémentaires sur la base de la situation prédominante doit également être abordée. Sont également prévus : le renforcement des règles pour la mise en œuvre de l'élimination des HCFC (par exemple le code SH pour les HCFC, les systèmes d'autorisation d'importations des HCFC, les systèmes de quota, etc.) ; la mise en œuvre du PGEH ; la communication en temps voulu des données requises par le Secrétariat de l'ozone (les données communiquées au titre de l'article 7), le Secrétariat du Fonds multilatéral (le rapport périodique du programme de pays) et les autres agences sur la base des calendriers prescrits et/ou sur demande.

### **Bhoutan : Prorogation du renforcement des institutions**

<b>Résumé du projet et du profil du pays</b>	
Agence d'exécution :	PNUÉ
Montants précédemment approuvés pour le renforcement des institutions (\$US) :	
Démarr. : Juillet 04	40 000
Phase I : Juillet 05	90 000
Phase II : Nov-07	60 000
Phase III : Juil-09 & juil-10	60 000
Total :	250 000
Montant demandé pour la prorogation (phase IV) (\$US) :	60 000
Montant recommandé pour l'approbation de la phase IV (US \$) :	60 000
Coût d'appui d'agence (\$US) :	0
Coût total de la phase IV du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$US) :	60 000
Date d'approbation du programme de pays :	2005
Consommation totale de SAO communiquée dans le programme de pays (2004), (tonnes PAO)	0,2
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	
(a) Annexe A Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	0,2
(b) Annexe A Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)	0,3
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0,0
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0,0
(e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	0,0
Dernière consommation totale de SAO communiquée (2009) (tonnes PAO) conformément à l'Article 7 :	
(a) Annexe A Groupe I (CFC)	0,0
(b) Annexe A Groupe II (halons)	0,0
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0,0
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme)	0,0
(e) Annexe E (bromure de méthyle)	0,0
(f) Annexe C Groupe I (HCFC)	0,3
Total :	0,3
Année de communication des données de mise en œuvre du programme de pays :	2009
Montant approuvé pour les projets (en date d'avril 2011) (\$US) :	760 000
Montant décaissé (en date de décembre 2009) (\$US) :	501 849
SAO à éliminer (en date d'avril 2011) (tonnes PAO) :	0,2
SAO éliminées (en date de décembre 2009) (tonnes PAO) :	0,2

4. Résumé des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif:

Résumé des activités	Financements approuvés (\$US)
(a) Projets d'investissement :	105 000
(b) Renforcement des institutions :	250 000
(c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	405 000
Total :	760 000

Rapport périodique

5. Au cours de la mise en œuvre de la phase III du projet de renforcement des institutions du Bhoutan, l'accent a été mis sur l'élimination complète des CFC dans le pays et le démarrage du PGEH.

Plan d'action

6. Pour la prochaine phase du projet de renforcement des institutions, des activités seront préparées pour mettre en œuvre le PGEH, en particulier l'implémentation des systèmes d'autorisation et de quota, la mise en place de mesures destinées à empêcher les importations et les exportations illégales de SAO dans le pays et la garantie des moyens et des processus de mise en application.

**Cambodge : Prorogation du renforcement des institutions**

Résumé du projet et du profil du pays	
Agence d'exécution :	PNUE
Montants précédemment approuvés pour le renforcement des institutions (\$US) :	
Phase I : Mars 02	30 000
Phase II : Déc-03	100 000
Phase III : Nov-05	112 667
Phase IV : Nov-07	112 667
Phase V : Juil-09 & juil-10	112 667
Total :	468 001
Montant demandé pour la prorogation (phase VI) (\$US) :	112 667
Montant recommandé pour l'approbation de la phase VI (\$US) :	112 667
Coût d'appui d'agence (\$US) :	0
Coût total du renforcement des institutions Phase VI pour le Fonds multilatéral (\$US) :	112 667
Date d'approbation du programme de pays :	2003
Consommation totale de SAO communiquée dans le programme de pays (2002), (tonnes PAO)	94,7
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	
(a) Annexe A Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	94,2
(b) Annexe A Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)	0,0
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0,0
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0,5
(e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	0,0
Dernière consommation totale de SAO communiquée (2009) (tonnes PAO) conformément à l'Article 7 :	
(a) Annexe A Groupe I (CFC)	0,0
(b) Annexe A Groupe II (halons)	0,0
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0,0
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme)	0,0

<b>Résumé du projet et du profil du pays</b>	
(e) Annexe E (bromure de méthyle)	0,0
(f) Annexe C Groupe I (HCFC)	17,1
Total :	17,1
Année de communication des données de mise en œuvre du programme de pays :	2010
Montant approuvé pour les projets (en date d'avril 2011) (\$US) :	2 490 501
Montant décaissé (en date de décembre 2009) (\$US) :	1 979 734
SAO à éliminer (en date d'avril 2011) (tonnes PAO) :	93,9
SAO éliminées (en date de décembre 2009) (tonnes PAO) :	93,5

7. Résumé des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

<b>Résumé des activités</b>	<b>Financements approuvés (\$US)</b>
(a) Projets d'investissement :	480 000
(b) Renforcement des institutions :	468 001
(c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	1 542 500
Total :	2 490 501

Rapport périodique

8. La mise en œuvre du renforcement des institutions au Cambodge s'est faite en douceur et a parfaitement contribué à la réduction de la consommation de SAO dans le pays, en particulier la consommation de CFC. Ainsi, le projet de renforcement des institutions a permis au Cambodge de maintenir son respect des obligations de 2005, 2007 et 2010 du Protocole de Montréal. De plus, le renforcement des institutions a également contribué à la préparation du PGEH et contribuera également à la mise en œuvre du PGEH dans le futur, à l'instar du rôle qu'il a joué dans l'élimination du CFC au cours des dernières années.

Plan d'action

9. Au cours de la prochaine phase du projet de renforcement des institutions, les activités se concentreront sur le démarrage de la mise en œuvre du PGEH, notamment la révision du sous-décret sur la gestion des SAO, le renforcement de la capacité pour les agents chargés de l'application des règles et les techniciens frigoristes et d'autres mesures en vue de respecter les objectifs de 2013 et 2015. Ces activités viseront aussi la poursuite du programme de sensibilisation et des échanges d'informations, la promotion de la coopération internationale et régionale sur la mise en œuvre du Protocole de Montréal ainsi que la communication en temps voulu des données requises par les Secrétariats de l'ozone et du Fonds multilatéral.

**Comores : Prorogation du renforcement des institutions**

<b>Résumé du projet et du profil du pays</b>	
Agence d'exécution :	PNUE
Montants précédemment approuvés pour le renforcement des institutions (\$US) :	
Phase I : Nov-97	27 800
Phase II : Déc-00	18 533
Phase III : Avril 03	24 093

<b>Résumé du projet et du profil du pays</b>	
Phase IV : Avril 05	60 000
Phase V : Mars 07	60 000
Phase VI : Avril 09	60 000
Total :	250 426
Montant demandé pour la prolongation (Phase VII) (US \$) :	60 000
Montant recommandé pour l'approbation de la Phase VII (US \$) :	60 000
Coût d'appui d'agence (\$US) :	0
Coût total du renforcement des institutions Phase VII pour le Fonds multilatéral (\$US) :	60 000
Date d'approbation du programme de pays :	1997
Consommation totale de SAO communiquée dans le programme de pays (1996), (tonnes PAO) :	3,2
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	
(a) Annexe A Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	2,5
(b) Annexe A Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)	0,0
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0,0
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0,0
(e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	0,0
Dernière consommation totale de SAO communiquée (2009) (tonnes PAO) conformément à l'Article 7 :	
(a) Annexe A Groupe I (CFC)	0,0
(b) Annexe A Groupe II (halons)	0,0
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0,0
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme)	0,0
(e) Annexe E (bromure de méthyle)	0,0
(f) Annexe C Groupe I (HCFC)	0,1
Total :	0,1
Année de communication des données de mise en œuvre du programme de pays :	2010
Montant approuvé pour les projets (en date d'avril 2011) (\$US) :	771 426
Montant décaissé (en date de décembre 2009) (\$US) :	590 637
SAO à éliminer (en date d'avril 2011) (tonnes PAO) :	2,5
SAO éliminées (en date de décembre 2009) (tonnes PAO) :	0,4

10. Résumé des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif:

<b>Résumé des activités</b>	<b>Financements approuvés (\$US)</b>
(a) Projets d'investissement :	75 000
(b) Renforcement des institutions :	250 426
(c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	446 000
Total :	771 426

Rapport périodique

11. Au cours de la phase VI du projet de renforcement des institutions au Comores, la mise en œuvre s'est poursuivie de manière satisfaisante. L'UNO a été complètement opérationnelle. La mise en œuvre des activités du Plan de gestion de l'élimination finale (PGEF) s'est déroulée comme prévue ainsi que les activités se rapportant au renforcement de la sensibilisation. L'UNO a également coordonné la mise en œuvre du projet d'investissement conformément au PGEF avec le PNUD en tant qu'agence d'exécution.

12. Les données recueillies pour 2010 sur la consommation de SAO, les données communiquées au titre de l'Article 7 et les rapports périodiques sur la mise en œuvre du programme de pays ont été envoyés en temps voulu aux Secrétariats de l'Ozone et du Fonds multilatéral.

#### Plan d'action

13. Au cours de la prochaine phase du renforcement des institutions, l'UNO coordonnera la préparation et la mise en œuvre de toutes les activités du PGEH. L'UNO prévoit d'entreprendre davantage d'activités de sensibilisation visant le public et les parties prenantes.

14. Le financement du projet de renforcement des institutions permettra au pays d'assurer le maintien du personnel à plein temps de l'UNO. Celle-ci pourra ainsi répondre aux exigences de remise de rapports du PNUE en tant qu'agence d'exécution et pourra aussi fournir un rapport périodique au Secrétariat du Fonds multilatéral et les données au titre de l'Article 7 au Secrétariat de l'ozone.

15. L'UNO des Comores est bien établie au sein de la structure gouvernementale et les questions liées au Protocole de Montréal reçoivent une attention satisfaisante de la part des décideurs. Au cours de la période suivante, l'UNO coordonnera la mise en application des réglementations sur les SAO, achèvera les activités d'investissements restantes et surveillera la réussite de ces activités. Elle coordonnera également la préparation et la mise en œuvre du PGEH, recueillera les données et remettra les rapports requis par les différents Secrétariats et assistera régulièrement à toutes les réunions en relation avec l'ozone, coordonnera les activités de renforcement de la sensibilisation par le biais de différents médias et de conférences organisées dans les écoles et sur les campus, notamment dans le cadre de la célébration de la Journée internationale de l'ozone.

#### **Congo : Prorogation du renforcement des institutions**

<b>Résumé du projet et du profil du pays</b>		
Agence d'exécution :		PNUE
Montants précédemment approuvés pour le renforcement des institutions (\$US) :		
	Phase I : Juil-95	62 920
	Phase II : Déc-00	41 950
	Phase III : Avril 03	54 531
	Phase IV : Avril 05	60 000
	Phase V : Mars 07	60 000
	Phase VI : Avril 09	60 000
	Total :	339 401
Montant demandé pour la prolongation (Phase VII) (US \$) :		60 000
Montant recommandé pour l'approbation de la Phase VII (US \$) :		60 000
Coût d'appui d'agence (\$US) :		0
Coût total du renforcement des institutions Phase VII pour le Fonds multilatéral (\$US) :		60 000
Date d'approbation du programme de pays :		1995
Consommation totale de SAO communiquée dans le programme de pays (1993), (tonnes PAO) :		23,8
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :		
(a) Annexe A Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)		11,9
(b) Annexe A Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)		5,0
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)		0,6
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)		0,0
(e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)		0,9
Dernière consommation totale de SAO communiquée (2009) (tonnes PAO) conformément à		

<b>Résumé du projet et du profil du pays</b>	
l'Article 7 :	
(a) Annexe A Groupe I (CFC)	0,2
(b) Annexe A Groupe II (halons)	0,0
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0,0
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme)	0,0
(e) Annexe E (bromure de méthyle)	0,0
(f) Annexe C Groupe I (HCFC)	7,1
<b>Total :</b>	<b>7,3</b>
Année de communication des données de mise en œuvre du programme de pays :	2009
Montant approuvé pour les projets (en date d'avril 2011) (\$US) :	1 279 079
Montant décaissé (en date de décembre 2009) (\$US) :	853 781
SAO à éliminer (en date d'avril 2011) (tonnes PAO) :	31,1
SAO éliminées (en date de décembre 2009) (tonnes PAO) :	28,5

16. Résumé des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

<b>Résumé des activités</b>	<b>Financements approuvés (\$US)</b>
(a) Projets d'investissement :	195 000
(b) Renforcement des institutions :	339 401
(c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	744 678
<b>Total :</b>	<b>1 279 079</b>

Rapport périodique

17. Les activités entreprises au Congo dans le cadre du projet de renforcement des institutions ont été satisfaisantes. Elles avaient pour principaux objectifs d'apporter une assistance aux techniciens frigoristes dans la récupération et le recyclage des frigorigènes, de recueillir les données sur les quantités récupérées de CFC, d'évaluer les prestations des techniciens frigoristes à la fin de l'atelier de formation sur la récupération et le recyclage et sur le passage des CFC au hydrocarbures, d'assurer la bonne exécution du projet de conversion aux hydrocarbures, de recueillir les données au titre de l'Article 7 dans tout le pays avec l'aide des correspondants des régions, de prendre part à la formation dans le secteur de la réfrigération et aux réunions des associations des techniciens frigoristes, de suivre l'utilisation de l'équipement et du matériel distribués aux techniciens frigoristes et d'organiser des recherches et des études sur l'efficacité des règlements sur les importations de SAO.

18. L'UNO est située dans les locaux du ministère de l'Environnement et coopère avec les diverses institutions gouvernementales et organisations de parties prenantes s'occupant des questions de la protection de la couche d'ozone.

Plan d'action

19. Pour les deux prochaines années, les objectifs poursuivis pour l'élimination des SAO au Congo sont de maintenir les 100 % d'élimination de CFC, d'accélérer le processus d'adaptation aux technologies de remplacement, de renforcer les mesures législatives et réglementaires pour empêcher les importations et l'utilisation de SAO, de renforcer la capacité des structures gouvernementales chargées de l'application des mesures réglementaires, tels les postes douaniers, d'étendre la formation aux bonnes pratiques à un plus grand nombre de techniciens frigoristes, de faciliter la mise en œuvre du PGEH et d'assurer la

coordination et la surveillance des activités approuvées, de mener une campagne de sensibilisation sur la protection de la couche d’ozone destinée aux décideurs, aux diverses parties prenantes et au public, et de remettre les rapports de données annuelles et les rapports de mise en œuvre du programme de pays aux Secrétariats de l’ozone et du Fonds multilatéral.

### République populaire démocratique de Corée: prorogation du renforcement des institutions

Résumé du projet et du profil du pays		
Agence d’exécution :		PNUE
Montants précédemment approuvés pour le renforcement des institutions (\$US) :		
	Phase I : Févr-97	142 560
	Phase II : Déc-00	95 040
	Phase III : Déc-03	123 552
	Phase IV : Nov-05	123 552
	Phase V : Nov-07	130 000
	Total :	614 704
Montant demandé pour la prorogation (phase VI) (\$US) :		130 000
Montant recommandé pour l’approbation de la phase VI (\$US) :		Pour examen individuel
Coût d’appui d’agence (\$US)		0
Coût total du renforcement des institutions phase VI pour le Fonds multilatéral (\$US) :		
Date d’approbation du programme de pays :		1997
Consommation totale de SAO communiquée dans le programme de pays (1995), (tonnes PAO) :		2 008,0
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :		
(a) Annexe A Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)		441,7
(b) Annexe A Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)		0,0
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)		1 285,2
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)		7,7
(e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)		30,0
Dernière consommation totale de SAO communiquée (2009) (tonnes PAO) conformément à l’Article 7 :		
(a) Annexe A Groupe I (CFC)		27,2
(b) Annexe A Groupe II (halons)		0,0
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)		0,0
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme)		0,0
(e) Annexe E (bromure de méthyle)		0
(f) Annexe C Groupe I (HCFC)		61,8
	Total :	89,0
Année de communication des données de mise en œuvre du programme de pays :		2009
Montant approuvé pour les projets (en date d’avril 2011) (\$US) :		20 505 744
Montant décaissé (en date de décembre 2009) (\$US) :		19 846 503
SAO à éliminer (en date d’avril 2011) (tonnes PAO) :		3 277,6
SAO éliminées (en date de décembre 2009) (tonnes PAO) :		2 974,5

#### 20. Résumé des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

Résumé des activités	Financements approuvés (\$US)
(a) Projets d’investissement :	18 114 540
(b) Renforcement des institutions :	614 704
(c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	1 776 500
	Total :
	20 505 744

Rapport périodique

21. Au cours de la phase V du projet de renforcement des institutions de la République populaire démocratique de Corée, les activités suivantes ont été menées à bien : mise en œuvre d'un système efficace de suivi et de réglementation des SAO, achèvement de la mise en œuvre du plan national d'élimination (NPP), amélioration de la sensibilisation du public à l'élimination des SAO et des connaissances sur ce sujet, garantie du soutien des ministères des activités d'élimination des SAO, promotion de la coopération internationale et régionale pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal, respect des exigences de remise de rapports du Secrétariat de l'ozone, du Comité exécutif et du PNUE.

Plan d'action

22. Pour les deux prochaines années, le projet de renforcement des institutions envisage de mettre en œuvre un système de surveillance et de réglementation efficace destiné à contrôler le commerce des SAO et des produits utilisant des SAO, incluant des initiatives de coopération régionale et un programme de sensibilisation ciblé sur les secteurs (réfrigération, mousses, etc.) pour assurer une transition en douceur vers une ère sans SAO qui comprend des activités se rapportant aux HCFC dépendant des propositions d'élimination des HCFC qui sont actuellement en cours de consultation. Il est aussi prévu de démarrer le PGEH en étroite coordination avec le PNUE et l'ONUDI, d'assurer le soutien des ministères sur les activités d'élimination des SAO, de promouvoir la coopération internationale et régionale pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal et de respecter les exigences de remise de rapports du Secrétariat de l'ozone, du Comité exécutif et du PNUE.

**Djibouti : Prorogation du renforcement des institutions**

<b>Résumé du projet et du profil du pays</b>	
Agence d'exécution :	PNUE
Montants précédemment approuvés pour le renforcement des institutions (\$US) :	
Phase I : Juil-95	90 000
Phase II : Déc-00	78 000
Phase III : Avril 03	60 000
Total :	228 000
Montant demandé pour la prolongation (Phase IV) (\$US) :	60 000
Montant recommandé pour l'approbation de la phase IV (US \$) :	60 000
Coût d'appui d'agence (\$US)	0
Coût total de la phase IV du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$US) :	60 000
Date d'approbation du programme de pays :	2002
Consommation totale de SAO communiquée dans le programme de pays (2000), (tonnes PAO) :	20,8
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	
(a) Annexe A Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	21,0
(b) Annexe A Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)	0,0
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0,0
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0,0
(e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	0,0
Dernière consommation totale de SAO communiquée (2009) (tonnes PAO) conformément à l'Article 7 :	
(a) Annexe A Groupe I (CFC)	0,6
(b) Annexe A Groupe II (halons)	0,0
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0,0
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme)	0,0

<b>Résumé du projet et du profil du pays</b>	
(e) Annexe E (bromure de méthyle)	0,0
(f) Annexe C Groupe I (HCFC)	0,6
Total :	1,2
Année de communication des données de mise en œuvre du programme de pays :	2009
Montant approuvé pour les projets (en date d'avril 2011) (\$US) :	980 763
Montant décaissé (en date de décembre 2009) (\$US) :	779 773
SAO à éliminer (en date d'avril 2011) (tonnes PAO) :	21,0
SAO éliminées (en date de décembre 2009) (tonnes PAO) :	18,2

23. Résumé des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

<b>Résumé des activités</b>	<b>Financements approuvés (\$US)</b>
(a) Projets d'investissement :	147 000
(b) Renforcement des institutions :	228 000
(c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	605 763
Total :	980 763

Rapport périodique

24. La phase III du projet de renforcement des institutions pour Djibouti a été mise en œuvre avec succès et tous les buts fixés ont été atteints.

25. Le projet de renforcement des institutions pour Djibouti avait pour principal objectif de fournir au gouvernement une aide technique et financière pour la mise en œuvre du programme de pays afin qu'il puisse respecter ses obligations dans le cadre du Protocole de Montréal. Les objectifs spécifiques étaient les suivants :

- a) La mise en œuvre au niveau national des dispositions du Protocole de Montréal et de ses amendements ;
- b) Le suivi de la reconversion dans divers secteurs utilisant des SAO par le biais de projets avec d'autres agences d'exécution ;
- c) Le suivi de la mise en œuvre de la formation sur les réglementations nationales sur les SAO des techniciens frigoristes qui manipulent ces substances, en particulier le recueil et la communication des données sur la consommation de SAO, l'information et la sensibilisation aux dispositions du Protocole de Montréal (protection de la couche d'ozone, information sur les réglementations relatives aux SAO, sensibilisation du milieu des affaires, etc.).

26. Djibouti a respecté à 100 % les exigences d'élimination fixées pour 2010.

Plan d'action

27. L'UNO de Djibouti est bien établie au sein de la structure gouvernementale et les décideurs accordent une attention satisfaisante aux questions du Protocole de Montréal. Au cours de la prochaine période, l'UNO :

- a) Coordonnera la mise en application des réglementations relatives aux SAO, notamment les HCFC;
- b) Achèvera les activités d'investissement restantes et surveillera leur bonne marche;
- c) Coordonnera la préparation et la mise en œuvre d'un PGEH;
- d) Recueillera les données et les rapports pour les différents Secrétariats et assistera régulièrement à toutes les réunions en rapport avec l'ozone;
- e) Coordonnera les activités de sensibilisation par le biais de différents médias et de conférences organisées dans les écoles et dans l'enseignement supérieur, notamment lors de la célébration de la Journée de l'ozone.

### Kiribati : Prorogation du renforcement des institutions:

Résumé du projet et du profil du pays	
Agence d'exécution :	PNUE
Montants précédemment approuvés pour le renforcement des institutions (\$US) :	
Phase I : Mars 02	23 000
Phase II, année 1: Juillet-06	7 666
Phase II, année 2: Nov-07	30 000
Phase III : Nov-09 & avr-10	60 000
Total :	120 666
Montant demandé pour la prolongation (phase IV) (\$US) :	60 000
Montant recommandé pour l'approbation de la phase IV (US \$) :	60 000
Coût d'appui d'agence (\$US)	0
Coût total de la phase IV du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$US) :	60 000
Date d'approbation du programme de pays :	2002
Consommation totale de SAO communiquée dans le programme de pays (1999), (tonnes PAO) :	0,2
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	
(a) Annexe A Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	0,7
(b) Annexe A Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)	0,0
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0,0
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0,0
(e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	0,0
Dernière consommation totale de SAO communiquée (2009) (tonnes PAO) conformément à l'Article 7 :	
(a) Annexe A Groupe I (CFC)	0,0
(b) Annexe A Groupe II (halons)	0,0
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0,0
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme)	0,0
(e) Annexe E (bromure de méthyle)	0,0
(f) Annexe C Groupe I (HCFC)	0,0
Total :	0,0
Année de communication des données de mise en œuvre du programme de pays :	2010
Montant approuvé pour les projets (en date d'avril 2011) (\$US) :	221 916
Montant décaissé (en date de décembre 2009) (\$US) :	82 439
SAO à éliminer (en date d'avril 2011) (tonnes PAO) :	0,6
SAO éliminées (en date de décembre 2009) (tonnes PAO) :	0,0

28. Résumé des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif:

Résumé des activités	Financements approuvés (\$US)
(a) Projets d'investissement :	0
(b) Renforcement des institutions :	120 666
(c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	101 250
Total :	221 916

Rapport périodique

29. L'UNO de Kiribati a coordonné avec succès plusieurs réunions nationales rassemblant des parties prenantes en vue de l'élaboration des réglementations relatives aux SAO, qui ont été soumises à l'approbation du Cabinet. L'UNO a également coordonné l'enquête sur les HCFC et l'élaboration du PGEH. Ce dernier a été soumis au Comité exécutif qui l'a approuvé en avril 2011. Elle a entrepris aussi dans le cadre de la phase actuelle du renforcement des institutions des activités de sensibilisation du public et a recueilli/soumis les données requises aux Secrétariats du Fonds multilatéral et de l'ozone.

Plan d'action

30. Au cours de la prochaine phase, l'UNO se concentrera sur la mise en œuvre du PGEH afin de respecter le gel des HCFC en 2013 et, en particulier, sur la mise en place du système de quota afin de contrôler les importations/exportations de HCFC. L'UNO prévoit aussi de mettre en route d'autres mesures politiques telles qu'un système d'autorisation pour l'entreposage, la manipulation et la vente des SAO afin de renforcer le contrôle de ces substances à Kiribati.

**Îles Marshall : Prorogation du renforcement des institutions**

Résumé du projet et du profil du pays	
Agence d'exécution :	PNUE
Montants précédemment approuvés pour le renforcement des institutions (\$US) :	
Phase I : Mars 02	34 000
Phase II : Nov-06	30 000
Phase III : Nov-07	30 000
Phase IV : Nov-09 & avr-10	60 000
Total :	154 000
Montant demandé pour la prorogation (phase V) (\$US) :	60 000
Montant recommandé pour l'approbation de la phase V (US \$) :	60 000
Coût d'appui d'agence (\$US) :	0
Coût total du renforcement des institutions phase V pour le Fonds multilatéral (\$US) :	60 000
Date d'approbation du programme de pays :	2002
Consommation totale de SAO communiquée dans le programme de pays (1999), (tonnes PAO) :	1,1
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	
(a) Annexe A Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	1,1
(b) Annexe A Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)	0,0
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0,0
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0,0
(e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	0,0
Dernière consommation totale de SAO communiquée (2009) (tonnes PAO) conformément à	

<b>Résumé du projet et du profil du pays</b>	
l'Article 7 :	
(a) Annexe A Groupe I (CFC)	0,0
(b) Annexe A Groupe II (halons)	0,0
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0,0
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme)	0,0
(e) Annexe E (bromure de méthyle)	0,0
(f) Annexe C Groupe I (HCFC)	0,2
<b>Total :</b>	<b>0,2</b>
Année de communication des données de mise en œuvre du programme de pays :	2009
Montant approuvé pour les projets (en date d'avril 2011) (\$US) :	282 000
Montant décaissé (en date de décembre 2009) (\$US) :	112 178
SAO à éliminer (en date d'avril 2011) (tonnes PAO) :	1,0
SAO éliminées (en date de décembre 2009) (tonnes PAO) :	0,0

31. Résumé des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

<b>Résumé des activités</b>	<b>Financements approuvés (\$US)</b>
(a) Projets d'investissement :	0
(b) Renforcement des institutions :	154 000
(c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	128 000
<b>Total :</b>	<b>282 000</b>

Rapport périodique

32. Dans le cadre de la phase actuelle du renforcement des institutions pour les îles Marshall, l'UNO a coordonné l'enquête sur les HCFC, tenu des consultations sur l'élaboration et l'examen du PGEH et organisé l'examen et la révision des réglementations de 2004 relatives aux SAO. L'UNO a mis en application sur une base permanente son système d'autorisation des importations/exportations de SAO et a réussi à maintenir sa conformité avec les objectifs d'élimination des CFC. Elle a aussi organisé des activités de sensibilisation du public se rapportant à l'élimination des HCFC et a participé à la réunion du réseau des Pays insulaires du Pacifique (PIP), au Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (OEWG) et à la Réunion des Parties (MOP).

Plan d'action

33. L'UNO est en train de planifier la mise en place du système de quota pour le contrôle des importations/exportations de HCFC et de mettre en œuvre le système d'autorisation pour l'entreposage, la manipulation et la vente des HCFC dans le cadre du PGEH. L'UNO organisera également l'atelier de formation destiné aux agents de douanes et aux techniciens afin d'améliorer leur capacité respective. Elle participera activement aux réunions de réseau ainsi qu'à l'OEWG et à la MOP.

**Mongolie : Prorogation du renforcement des institutions**

<b>Résumé du projet et du profil du pays</b>		
Agence d'exécution :		PNUE
Montants précédemment approuvés pour le renforcement des institutions (\$US) :		
	Phase I : Juil-99	66 000
	Phase II : Mars 02	57 200
	Phase III : Juil-04	57 200
	Phase IV : Nov-06	60 000
	Phase V : Juil-08	60 000
	Phase VI : Avril 10	42 500
	Total :	342 900
Montant demandé pour la prolongation (Phase VII) (US \$) :		60 000
Montant recommandé pour l'approbation de la Phase VII (US \$) :		60 000
Coût d'appui d'agence (\$US) :		0
Coût total du renforcement des institutions Phase VII pour le Fonds multilatéral (\$US) :		60 000
Date d'approbation du programme de pays :		1999
Consommation totale de SAO communiquée dans le programme de pays (1998), (tonnes PAO) :		21,0
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :		
(a) Annexe A Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)		10,6
(b) Annexe A Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)		0,0
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)		0,0
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)		0,0
(e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)		0,0
Dernière consommation totale de SAO communiquée (2009) (tonnes PAO) conformément à l'Article 7 :		
(a) Annexe A Groupe I (CFC)		0,7
(b) Annexe A Groupe II (halons)		0,0
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)		0,0
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme)		0,0
(e) Annexe E (bromure de méthyle)		0,0
(f) Annexe C Groupe I (HCFC)		1,2
	Total :	1,9
Année de communication des données de mise en œuvre du programme de pays :		2010
Montant approuvé pour les projets (en date d'avril 2011) (\$US) :		1 248 570
Montant décaissé (en date de décembre 2009) (\$US) :		878 712
SAO à éliminer (en date d'avril 2011) (tonnes PAO) :		12,8
SAO éliminées (en date de décembre 2009) (tonnes PAO) :		9,1

34. Résumé des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

<b>Résumé des activités</b>	<b>Financements approuvés (\$US)</b>
(a) Projets d'investissement :	335 000
(b) Renforcement des institutions :	342 900
(c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	570 670
	Total :
	1 248 570

Rapport périodique

35. Le rapport final du projet de renforcement des institutions de la Mongolie rend compte de toutes les activités convenues, notamment la délivrance d'autorisations et l'amélioration du contrôle des SAO ; le recueil, la diffusion et la communication des données ; la coordination et la supervision de la préparation et de la mise en œuvre des activités d'élimination des SAO ; la sensibilisation du public et la célébration de la Journée de l'ozone ; le financement et les décaissements. Toutes les activités convenues ont été achevées. La phase VII du projet de renforcement des institutions et les plans d'élimination approuvés par le Comité exécutif ont aidé la Mongolie à respecter intégralement l'élimination finale des CFC au 1<sup>er</sup> janvier 2010 et à se préparer à l'élimination des HCFC.

Plan d'action

36. Le plan d'action de la prochaine phase du projet de renforcement des institutions se concentre sur l'élimination des HCFC et le respect de l'objectif de gel des HCFC en 2013. Les activités prévues et les résultats escomptés sont intégralement et clairement identifiés. Dans le cadre de cette phase du renforcement des institutions, l'UNO sera responsable de la mise en œuvre, de la coordination, de la supervision et de l'intégration de toutes les activités en vue de la mise en œuvre du PGEH et du Protocole de Montréal en général.

**Mozambique : Prorogation du renforcement des institutions**

<b>Résumé du projet et du profil du pays</b>		
Agence d'exécution :		PNUE
Montants précédemment approuvés pour le renforcement des institutions (\$US) :		
	Phase I : Déc-94	92 400
	Phase II : Déc-03	80 080
	Phase III : Nov-06	80 800
	Phase IV : Avril 09	80 800
	Total :	334 080
Montant demandé pour la prorogation (phase V) (\$US) :		80 800
Montant recommandé pour l'approbation de la phase V (US \$) :		80 800
Coût d'appui d'agence (\$US) :		0
Coût total du renforcement des institutions phase V pour le Fonds multilatéral (\$US) :		80 800
Date d'approbation du programme de pays :		1994
Consommation totale de SAO communiquée dans le programme de pays (1993), (tonnes PAO)		32,4
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :		
(a) Annexe A Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)		18,2
(b) Annexe A Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)		0,9
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)		0,0
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)		0,0
(e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)		3,4
Dernière consommation totale de SAO communiquée (2009) (tonnes PAO) conformément à l'Article 7 :		
(a) Annexe A Groupe I (CFC)		1,2
(b) Annexe A Groupe II (halons)		0,0
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)		0,0
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme)		0,0
(e) Annexe E (bromure de méthyle)		0,0
(f) Annexe C Groupe I (HCFC)		4,3
	Total :	5,5
Année de communication des données de mise en œuvre du programme de pays :		2009

<b>Résumé du projet et du profil du pays</b>	
Montant approuvé pour les projets (en date d'avril 2011) (\$US) :	1 647 416
Montant décaissé (en date de décembre 2009) (\$US) :	1 069 207
SAO à éliminer (en date d'avril 2011) (tonnes PAO) :	25,1
SAO éliminées (en date de décembre 2009) (tonnes PAO) :	9,2

37. Résumé des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

<b>Résumé des activités</b>	<b>Financements approuvés (\$US)</b>
(a) Projets d'investissement :	699 015
(b) Renforcement des institutions :	334 080
(c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	614 321
Total :	1,647,416

### Rapport périodique

38. La mise en œuvre des activités du Protocole de Montréal au Mozambique se poursuit avec succès. Au cours de la période traitée dans le rapport, l'UNO du Mozambique a mis en œuvre les activités demandées dans le cadre du renforcement des institutions, du PGEF et de la préparation du PGEH. L'UNO a mis en œuvre les réglementations sur les SAO en appliquant le système d'autorisation et de quota. Elle a démarré un programme de sensibilisation, a formé les agents des douanes, la police des frontières et les techniciens frigoristes, et réalisé une enquête nationale pour la préparation du PGEH visant l'utilisation des HCFC.

### Plan d'action

39. L'UNO est, au sein du ministère de l'Environnement, l'autorité responsable de la coordination de la mise en œuvre du programme de renforcement des institutions et de la surveillance de la mise en œuvre du plan d'élimination finale des CFC et de celle du PGEH. Le pays va s'efforcer de mettre en œuvre son plan d'action afin d'assurer le maintien du respect des obligations du Protocole de Montréal. L'UNO va poursuivre le programme de formation des techniciens du secteur de la réfrigération. La formation des agents de douanes (nouvelles recrues et personnel encore à former) va avoir lieu afin de soutenir la mise en œuvre et la bonne application des réglementations sur les SAO, notamment les mesures de réglementation concernant les HCFC. L'UNO va également continuer le programme de sensibilisation par l'intermédiaire des médias de masse, des organisations non gouvernementales (ONG), d'ateliers et de distribution de matériel de sensibilisation tel que dépliants, brochures et autres aux industries et autres parties prenantes.

### **Myanmar : Prorogation du renforcement des institutions**

<b>Résumé du projet et du profil du pays</b>	
Agence d'exécution :	PNUE
Montants précédemment approuvés pour le renforcement des institutions (\$US) :	
Phase I : Nov-99	76 000
Phase II, année 1: Juil 09	30 000
Phase II, année 2: Déc-10	30 000
Total :	136 000

<b>Résumé du projet et du profil du pays</b>	
Montant demandé pour la prorogation (phase III) (\$US) :	60 000
Montant recommandé pour approbation (phase III) (\$US) :	60 000
Coût d'appui d'agence (\$US) :	0
Coût total de la phase III du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$US)	60 000
Date d'approbation du programme de pays :	1999
Consommation totale de SAO communiquée dans le programme de pays (1998), (tonnes PAO) :	52,3
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	
(a) Annexe A Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	54,3
(b) Annexe A Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)	0,0
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0,0
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0,0
(e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	3,4
Dernière consommation totale de SAO communiquée (2009) (tonnes PAO) conformément à l'Article 7 :	
(a) Annexe A Groupe I (CFC)	0,0
(b) Annexe A Groupe II (halons)	0,0
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0,0
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme)	0,0
(e) Annexe E (bromure de méthyle)	0,0
(f) Annexe C Groupe I (HCFC)	4,1
Total :	4,1
Année de communication des données de mise en œuvre du programme de pays :	2009
Montant approuvé pour les projets (en date d'avril 2011) (\$US) :	436 000
Montant décaissé (en date de décembre 2009) (\$US) :	259 471
SAO à éliminer (en date d'avril 2011) (tonnes PAO) :	46,2
SAO éliminées (en date de décembre 2009) (tonnes PAO) :	32,1

40. Résumé des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

<b>Résumé des activités</b>	<b>Financements approuvés (\$US)</b>
(a) Projets d'investissement :	0
(b) Renforcement des institutions :	136 000
(c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	300 000
Total :	436 000

Rapport périodique

41. Les activités dans le cadre de la phase II (année 2) seront terminées fin juin 2011. L'Arrêté sur l'ozone est en train d'être finalisé par le Bureau du procureur général et devrait permettre au Myanmar de mettre en place un système efficace d'autorisation et de quota des importations/exportations. L'UNO a mené à bien l'enquête sur les HCFC qui était achevée en avril 2011. Elle a célébré la Journée internationale de l'ozone 2010 en émettant en novembre de cette année-là un timbre commémoratif sur l'ozone.

Plan d'action

42. La préparation du PGEH commencera en mai 2011 avec sa présentation prévue à la 65<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif. La ratification des amendements de Montréal et de Beijing seront également soumis au gouvernement du Myanmar durant l'été 2011.

**Niue : Prorogation du renforcement des institutions**

<b>Résumé du projet et du profil du pays</b>		
Agence d'exécution :		PNUE
Montants précédemment approuvés pour le renforcement des institutions (\$US) :		
	Ph. II, année 1 : Déc-04	15 000
	Ph. II, année 2 : Nov-06	15 000
	Phase II : Nov-07	60 000
	Phase III : Nov-09 & avr-10	60 000
	Total :	150 000
Montant demandé pour la prolongation (phase IV) (\$US) :		60 000
Montant recommandé pour l'approbation de la phase IV (US \$) :		60 000
Coût d'appui d'agence (\$US) :		0
Coût total de la phase IV du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$US) :		60 000
Date d'approbation du programme de pays :		2004
Consommation totale de SAO communiquée dans le programme de pays (2003), (tonnes PAO) :		0,0
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :		
(a) Annexe A Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)		0,1
(b) Annexe A Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)		0,0
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)		0,0
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)		0,0
(e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)		0,0
Dernière consommation totale de SAO communiquée (2009) (tonnes PAO) conformément à l'Article 7 :		
(a) Annexe A Groupe I (CFC)		0,0
(b) Annexe A Groupe II (halons)		0,0
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)		0,0
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme)		0,0
(e) Annexe E (bromure de méthyle)		0,0
(f) Annexe C Groupe I (HCFC)		0,0
	Total :	0,0
Année de communication des données de mise en œuvre du programme de pays :		2009
Montant approuvé pour les projets (en date d'avril 2011) (\$US) :		217 625
Montant décaissé (en date de décembre 2009) (\$US) :		95 823
SAO à éliminer (en date d'avril 2011) (tonnes PAO) :		0,0
SAO éliminées (en date de décembre 2009) (tonnes PAO) :		0,0

43. Résumé des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

<b>Résumé des activités</b>	<b>Financements approuvés (\$US)</b>
(a) Projets d'investissement :	0
(b) Renforcement des institutions :	150 000
(c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	67 625
	Total :
	217 625

Rapport périodique

44. Dans le cadre du projet de renforcement des institutions de Niue, l'UNO a coordonné efficacement l'élaboration du PGEH et a renforcé son système d'autorisation pour la réglementation des importations/exportations de SAO. Le projet de renforcement des institutions a aussi stimulé la sensibilisation au problème de l'ozone au sein de la communauté nationale, en particulier dans les écoles et auprès du grand public grâce à des programmes sur l'ozone diffusés par la télévision nationale. L'UNO a aussi communiqué les données au titre de l'Article 7 et le rapport périodique du programme de pays.

Plan d'action

45. L'UNO va mettre en place le système de quota pour les importations/exportations de HCFC pour garantir que le pays sera en situation de conformité. L'UNO se concentrera sur la mise en œuvre du PGEH approuvé en faisant participer le plus grand nombre de personnes de la communauté nationale. Des activités plus nombreuses de sensibilisation et de formation seront entreprises pour tous les secteurs de la communauté nationale, visant les hommes politiques et les décideurs clés des organisations gouvernementales et non gouvernementales et ceux de la société civile.

**Palau : Prorogation du renforcement des institutions**

<b>Résumé du projet et du profil du pays</b>	
Agence d'exécution :	PNUE
Montants précédemment approuvés pour le renforcement des institutions (\$US) :	
Phase I : Mars 02	34 000
Ph. II, année 1 : Juillet 06	11 333
Ph. II, année 2 : Nov-07	30 000
Phase III : Nov-09 & avr-10	60 000
Total :	135 333
Montant demandé pour la prolongation (phase IV) (\$US) :	60 000
Montant recommandé pour l'approbation de la phase IV (US \$) :	60 000
Coût d'appui d'agence (\$US) :	0
Coût total de la phase IV du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$US) :	60 000
Date d'approbation du programme de pays :	2002
Consommation totale de SAO communiquée dans le programme de pays (1999), (tonnes PAO) :	0,4
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	
(a) Annexe A Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	1,6
(b) Annexe A Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)	0,0
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0,0
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0,0
(e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	0,0
Dernière consommation totale de SAO communiquée (2009) (tonnes PAO) conformément à l'Article 7 :	
(a) Annexe A Groupe I (CFC)	0,0
(b) Annexe A Groupe II (halons)	0,0
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0,0
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme)	0,0
(e) Annexe E (bromure de méthyle)	0,0
(f) Annexe C Groupe I (HCFC)	0,1
Total :	0,1
Année de communication des données de mise en œuvre du programme de pays :	2010
Montant approuvé pour les projets (en date d'avril 2011) (\$US) :	235 708

Résumé du projet et du profil du pays	
Montant décaissé (en date de décembre 2009) (\$US) :	77 067
SAO à éliminer (en date d'avril 2011) (tonnes PAO) :	1,4
SAO éliminées (en date de décembre 2009) (tonnes PAO) :	0,0

46. Résumé des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

Résumé des activités	Financements approuvés (\$US)
(a) Projets d'investissement :	0
(b) Renforcement des institutions :	135 333
(c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	100 375
Total :	235 708

### Rapport périodique

47. Au cours de la présente phase, l'UNO de Palau s'est trouvée finalement en mesure de former un solide Comité directeur afin de mieux gérer le programme d'élimination des HCFC et d'interagir avec ce dernier lors d'amendements législatifs. L'UNO a organisé plusieurs réunions avec les utilisateurs finaux et a reçu des feedbacks de ces derniers pour aider le pays à préparer le PGEH qui a été approuvé à la 63<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif. L'UNO a aussi organisé des consultations avec le Community College de Palau et le secteur privé en vue de la mise en place d'un centre de régénération destiné à la récupération et au recyclage des SAO préalablement à la destruction des équipements de réfrigération et de climatisation. L'UNO de Palau travaille actuellement avec les entreprises afin d'organiser d'autres consultations en vue de la mise en œuvre obligatoire de ces mesures.

### Plan d'action

48. Au cours de la prochaine phase, l'UNO de Palau se concentrera davantage sur la mise en œuvre du PGEH. En premier lieu, l'UNO mettra en place un système plus efficace de recueil et de traitement de données portant sur la consommation de HCFC afin de faciliter les rapports et d'en améliorer l'exactitude. L'UNO prévoit de renforcer les efforts d'enseignement et de sensibilisation sur la nécessité d'élimination des HCFC et le passage à des substances et des équipements qui n'endommagent pas la couche d'ozone. Pour une meilleure gestion de l'élimination des HCFC, l'UNO organisera des réunions supplémentaires avec les parties prenantes, notamment les utilisateurs finaux, afin de recevoir les feedbacks nécessaires et de mettre en place une bonne relation de travail. Elle renforcera en particulier les relations avec le département des douanes pour mieux surveiller les importations de toutes les SAO et avec les autres agences gouvernementales et organisations environnementales afin de joindre tous les efforts en vue de la protection de la couche d'ozone. Elle prévoit également la mise en œuvre du système d'autorisation pour la manipulation de toutes les SAO.

### **Rwanda : Prorogation du renforcement des institutions**

Résumé du projet et du profil du pays	
Agence d'exécution :	PNUE
Montants précédemment approuvés pour le renforcement des institutions (\$US) :	
Ph. II, année 1: Mar-02	22 000
Ph. II, année 2 : Déc-03	64 600

<b>Résumé du projet et du profil du pays</b>		
	Phase II :	Nov-06
	Phase III :	Avr- 09
	Total :	206 600
Montant demandé pour la prolongation (phase IV) (\$US) :		60 000
Montant recommandé pour l'approbation de la phase IV (US \$) :		60 000
Coût d'appui d'agence (\$US) :		0
Coût total de la phase IV du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$US) :		60 000
Date d'approbation du programme de pays :		2003
Consommation totale de SAO communiquée dans le programme de pays (2002), (tonnes PAO) :		29,8
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :		
(a) Annexe A Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)		30,4
(b) Annexe A Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)		0,0
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)		0,0
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)		0,0
(e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)		0,0
Dernière consommation totale de SAO communiquée (2009) (tonnes PAO) conformément à l'Article 7 :		
(a) Annexe A Groupe I (CFC)		0,0
(b) Annexe A Groupe II (halons)		0,0
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)		0,0
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme)		0,0
(e) Annexe E (bromure de méthyle)		0,0
(f) Annexe C Groupe I (HCFC)		3,8
	Total :	3,8
Année de communication des données de mise en œuvre du programme de pays :		2010
Montant approuvé pour les projets (en date d'avril 2011) (\$US) :		975 358
Montant décaissé (en date de décembre 2009) (\$US) :		599 538
SAO à éliminer (en date d'avril 2011) (tonnes PAO) :		30,4
SAO éliminées (en date de décembre 2009) (tonnes PAO) :		28,3

49. Résumé des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

<b>Résumé des activités</b>	<b>Financements approuvés (\$US)</b>
(a) Projets d'investissement :	168 000
(b) Renforcement des institutions :	206 600
(c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	600 758
	Total :
	975 358

Rapport périodique

50. La mise en œuvre des activités du Protocole de Montréal connaît au Rwanda un déroulement satisfaisant. Au cours de la période considérée, l'UNO du Rwanda a mis en œuvre les activités requises en vertu du renforcement des institutions, le plan de gestion de l'élimination finale des CFC et la préparation du PGEH. Les réglementations relatives aux SAO ont été récemment examinées et finalisées afin d'inclure les contrôles des HCFC aux fins d'approbation par le gouvernement. L'UNO a démarré un

programme de sensibilisation, la formation des agents des douanes, des techniciens frigoristes et autres parties prenantes.

51. Le Rwanda a soumis les données de 2009 aux Secrétariats du Fonds multilatéral et de l’ozone. Le pays a réalisé la réduction de 100 % des CFC et prévoit le maintien du niveau zéro de consommation de CFC en poursuivant les activités en cours.

#### Plan d’action

52. L’UNO est l’autorité responsable de la coordination de la mise en œuvre du programme de renforcement des institutions, de la surveillance de la mise en œuvre du plan de l’élimination finale des CFC et de l’élimination des HCFC. L’UNO du Rwanda va poursuivre le programme de formation des techniciens du secteur de la réfrigération et des agents des douanes en vue de la mise en œuvre des réglementations révisées sur les SAO qui devraient être bientôt approuvées. L’UNO continuera également le programme de sensibilisation par l’intermédiaire des médias de masse, des ONG, des ateliers et de la distribution de matériel de sensibilisation tels que journaux, brochures, dépliants et autres aux entreprises et autres parties prenantes. La prorogation du renforcement des institutions aidera donc le Rwanda à conserver son élan et à maintenir sa conformité au Protocole de Montréal.

#### **Samoa : Prorogation du renforcement des institutions**

<b>Résumé du projet et du profil du pays</b>	
Agence d’exécution :	PNUE
Montants précédemment approuvés pour le renforcement des institutions (\$US) :	
Phase I : Mai 97	30 000
Phase II : Avril 03	26 000
Phase III : Nov-05	60 000
Phase IV : Nov-07	60 000
Phase V : Juil-09& juil-10	60 000
Total :	236 000
Montant demandé pour la prorogation (phase VI) (\$US) :	60 000
Montant recommandé pour l’approbation de la phase VI (\$US) :	60 000
Coût d’appui d’agence (\$US) :	0
Coût total du renforcement des institutions phase VI pour le Fonds multilatéral (\$US) :	60 000
Date d’approbation du programme de pays :	s.o.
Consommation de SAO communiquée dans le programme de pays (tonnes PAO) :	s.o.
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	
(a) Annexe A Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	4,5
(b) Annexe A Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)	0,0
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0,0
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0,0
(e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	0,0
Dernière consommation totale de SAO communiquée (2009) (tonnes PAO) conformément à l’Article 7 :	
(a) Annexe A Groupe I (CFC)	0,0
(b) Annexe A Groupe II (halons)	0,0
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0,0
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme)	0,0
(e) Annexe E (bromure de méthyle)	0,0
(f) Annexe C Groupe I (HCFC)	0,2
Total :	0,2
Année de communication des données de mise en œuvre du programme de pays :	2009

<b>Résumé du projet et du profil du pays</b>	
Montant approuvé pour les projets (en date d'avril 2011) (\$US) :	629 550
Montant décaissé (en date de décembre 2009) (\$US) :	468 112
SAO à éliminer (en date d'avril 2011) (tonnes PAO) :	3,8
SAO éliminées (en date de décembre 2009) (tonnes PAO) :	3,8

53. Résumé des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

<b>Résumé des activités</b>	<b>Financements approuvés (\$US)</b>
(a) Projets d'investissement :	75 000
(b) Renforcement des institutions :	236 000
(c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	318 550
Total :	629 550

### Rapport périodique

54. Les activités réalisées dans le cadre de la phase V du renforcement des institutions de Samoa ont été pour la plupart des ateliers de formation aux bonnes pratiques dans le secteur de l'entretien de la réfrigération et de la climatisation et des activités de sensibilisation ainsi que la préparation du PGEH. La formation a été étendue à environ 85 % des techniciens de Samoa au titre du PGEF. Il est toutefois nécessaire d'organiser dans le futur davantage de formations pour les techniciens frigoristes nouvellement introduits dans le cadre du PGEH. La vision d'avenir de l'UNO de Samoa est de faire de ce pays un pays n'endommageant pas la couche d'ozone grâce à la planification, la gestion, la coordination et au suivi des politiques et des programmes visant les SAO afin de réaliser l'élimination finale de toutes ces substances dans le pays conformément aux obligations de Samoa en vertu du Protocole de Montréal.

### Plan d'action

55. Le renforcement des institutions se concentrera lors de la prochaine phase sur la mise en œuvre du PGEH afin de respecter l'objectif du gel des HCFC en 2013. Les activités prévues comprennent la révision des réglementations de 2006 sur l'ozone afin d'y inclure le système de quota des HCFC et de mettre également en place le système de certification pour les techniciens de l'entretien. Le personnel de l'UNO sera renforcé grâce à l'engagement d'un secrétaire.

### **Îles Salomon : Prorogation du renforcement des institutions**

<b>Résumé du projet et du profil du pays</b>	
Agence d'exécution :	PNUE
Montants précédemment approuvés pour le renforcement des institutions (\$US) :	
Phase I : Mars 02	20 250
Phase II, année 1: Juil-06	6 833
Phase II, année 2: Nov-07	30 000
Phase III : Nov-09 & avr-10	60 000
Total :	117 083
Montant demandé pour la prolongation (phase IV) (\$US) :	60 000
Montant recommandé pour l'approbation de la phase IV (US \$) :	60 000
Coût d'appui d'agence (\$US) :	0

Coût total de la phase IV du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$US) :	60 000
Date d'approbation du programme de pays :	2002
Consommation totale de SAO communiquée dans le programme de pays (1999), (tonnes PAO) :	6.2
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	
(a) Annexe A Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	2,1
(b) Annexe A Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)	0,0
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0,0
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0,0
(e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	0,0
Dernière consommation totale de SAO communiquée (2009) (tonnes PAO) conformément à l'Article 7 :	
(a) Annexe A Groupe I (CFC)	0,0
(b) Annexe A Groupe II (halons)	0,0
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0,0
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme)	0,0
(e) Annexe E (bromure de méthyle)	0,0
(f) Annexe C Groupe I (HCFC)	1,6
Total :	1,6
Année de communication des données de mise en œuvre du programme de pays :	2009
Montant approuvé pour les projets (en date d'avril 2011) (\$US) :	289 333
Montant décaissé (en date de décembre 2009) (\$US) :	81 484
SAO à éliminer (en date d'avril 2011) (tonnes PAO) :	1,7
SAO éliminées (en date de décembre 2009) (tonnes PAO) :	0,0

56. Résumé des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

Résumé des activités	Financements approuvés (\$US)
(a) Projets d'investissement :	0
(b) Renforcement des institutions :	117 083
(c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	172 250
Total :	289 333

Rapport périodique

57. Les Îles Salomon ont mis en œuvre de façon satisfaisante le projet de renforcement des institutions et les autres activités dans le cadre de la Stratégie régionale. Le pays poursuit de manière active la mise en œuvre des réglementations concernant l'ozone pour contrôler le commerce des SAO, principalement par le biais du système d'autorisation. L'UNO a aussi organisé des activités de sensibilisation dans le cadre du projet du renforcement des institutions pour aider le pays à atteindre ses objectifs d'élimination. Jusqu'à présent, le pays avait totalement éliminé l'utilisation des CFC.

58. L'UNO a coordonné l'enquête sur les HCFC et élaboré le PGEH, qui a été soumis au PNUE en décembre 2010.

Plan d'action

59. Le pays voudrait accélérer son processus de ratification de l'amendement de Beijing et mettre en place et en fonction le système de quota pour le contrôle des importations/exportations de HCFC. L'UNO se concentrera aussi sur la mise en œuvre du PGEH approuvé conformément au calendrier prévu et

s'acquittera de ses obligations de communication de données aux Secrétariats du Fonds multilatéral et de l'ozone.

### Timor-Leste : Prorogation du renforcement des institutions

Résumé du projet et du profil du pays		
Agence d'exécution :		PNUE
Montants précédemment approuvés pour le renforcement des institutions (\$US) :		
	Phase I : Nov-08	40 000
	Phase II, année 1: Juil-10	40 000
	Total :	80 000
Montant demandé pour la prorogation (phase II, année 2) (\$US) :		20 000
Montant recommandé pour approbation de la phase II, année 2 (\$US) :		Pour examen individuel
Coût d'appui d'agence (\$US) :		0
Coût total de la phase II, année 2, du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$US)		
Date d'approbation du programme de pays :		2011
Consommation totale de SAO communiquée dans le programme de pays (2009), (tonnes PAO) :		0,4
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :		
(a) Annexe A Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)		36,0
(b) Annexe A Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)		1,5
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)		0,0
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)		0,1
(e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)		0,2
Dernière consommation totale de SAO communiquée (2009) (tonnes PAO) conformément à l'Article 7 :		
(a) Annexe A Groupe I (CFC)		0,4
(b) Annexe A Groupe II (halons)		0,0
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)		0,0
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme)		0,0
(e) Annexe E (bromure de méthyle)		0,0
(f) Annexe C Groupe I (HCFC)		0,5
	Total :	0,9
Année de communication des données de mise en œuvre du programme de pays :		-
Montant approuvé pour les projets (en date d'avril 2011) (\$US) :		374 620
Montant décaissé (en date de décembre 2009) (\$US) :		36 000
SAO à éliminer (en date d'avril 2011) (tonnes PAO) :		0,0
SAO éliminées (en date de décembre 2009) (tonnes PAO) :		0,0

### Rapport périodique

60. Le Secrétariat d'État pour l'Environnement par l'intermédiaire de l'UNO et avec le financement du renforcement des institutions a réalisé des activités telles que la sensibilisation des principales parties prenantes (importateurs des équipements et des SAO) grâce à une campagne menée dans les médias de masse tels que la télévision nationale, par les représentants gouvernementaux et par les étudiants des universités. Les autres activités sont les enquêtes sur les SAO, notamment pour le programme de pays/PGEH et l'élaboration d'un système d'autorisation pour les SAO. Les administrateurs du bureau de l'ozone ont assisté aux réunions de réseau, au Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal (OEGW) et à la Réunion des Parties (MOP).

## Plan d'action

61. Le plan d'action couvre la sensibilisation sur la protection de la couche d'ozone au moyen de séminaires destinés aux principales parties prenantes. Il vise aussi le plan de gestion de l'élimination inclus dans le programme de pays ainsi que la législation qui doit être approuvée par le Conseil des ministres en 2011. L'ensemble du plan d'action est adapté au plan d'action national.

### Tonga : Prorogation du renforcement des institutions

Résumé du projet et du profil du pays		
Agence d'exécution :		PNUE
Montants précédemment approuvés pour le renforcement des institutions (\$US) :		
	Phase I : Mars 02	19 700
	Ph. II, année 1 : Jul-06	6 566
	Ph. II, année 2 : Nov-07	30 000
	Phase III : Nov-09 & avr-10	60 000
	Total :	116 266
Montant demandé pour la prolongation (phase IV) (\$US) :		60 000
Montant recommandé pour l'approbation de la phase IV (US \$) :		60 000
Coût d'appui d'agence (\$US) :		0
Coût total de la phase IV du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$US) :		60 000
Date d'approbation du programme de pays :		2002
Consommation totale de SAO communiquée dans le programme de pays (1999), (tonnes PAO) :		0,4
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :		
(a) Annexe A Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)		1,3
(b) Annexe A Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)		0,0
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)		0,0
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)		0,0
(e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)		0,2
Dernière consommation totale de SAO communiquée (2009) (tonnes PAO) conformément à l'Article 7 :		
(a) Annexe A Groupe I (CFC)		0,0
(b) Annexe A Groupe II (halons)		0,0
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)		0,0
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme)		0,0
(e) Annexe E (bromure de méthyle)		0,0
(f) Annexe C Groupe I (HCFC)		0,0
	Total :	0,0
Année de communication des données de mise en œuvre du programme de pays :		2010
Montant approuvé pour les projets (en date d'avril 2011) (\$US) :		219 016
Montant décaissé (en date de décembre 2009) (\$US) :		64 883
SAO à éliminer (en date d'avril 2011) (tonnes PAO) :		1,1
SAO éliminées (en date de décembre 2009) (tonnes PAO) :		0,0

62. Résumé des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

Résumé des activités	Financements approuvés (\$US)
(a) Projets d'investissement :	0
(b) Renforcement des institutions :	116 266
(c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	102 750
	Total :
	219 016

Rapport périodique

63. Tonga a mis en œuvre de manière satisfaisante le projet de renforcement des institutions (phase III) et a mené à bien les activités suivantes : approbation de la nouvelle loi sur les SAO en août 2010 ; recrutement du personnel de l'UNO et mise en place de cette dernière ; renforcement et mise en application du système d'autorisation ; organisation de la première formation nationale destinée aux agents de douanes en mars 2010 ; élaboration et diffusion de matériel de sensibilisation et campagnes de sensibilisation à l'échelle nationale ; organisation des activités de célébration de la Journée internationale de l'ozone ; renforcement du partenariat national des parties prenantes par le biais de réunions et d'ateliers ; achèvement et présentation de la stratégie du PGEH ; participation aux réunions du réseau régional, au Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole (OEGW) et à la Réunion des Parties (MOP) ; communication en temps voulu des données requises.

Plan d'action

64. Les activités suivantes sont envisagées lors de la phase IV du projet de renforcement des institutions de Tonga :

- a) Approbation par le cabinet le plus rapidement possible des réglementations sur les SAO ;
- b) Mise en application de la nouvelle loi sur les SAO ;
- c) Renforcement du système d'autorisation ;
- d) Mise en place de l'Association nationale de l'industrie de la réfrigération ;
- e) Organisation sur une base régulière d'activités de sensibilisation axées sur les utilisateurs finaux et le public car, par le passé, la conduite de ces activités a manqué de régularité. Le message serait de lier l'élimination des HCFC aux avantages climatiques et de promouvoir le système d'autorisation pour les techniciens. La diffusion de ce message se fera par l'intermédiaire des églises et des écoles.

65. Tonga prévoit également de mettre en place les systèmes suivants :

- a) Le système de quota des importations/exportations de HCFC ;
- b) Le système d'autorisation pour les techniciens de l'entretien qui manipulent des HCFC, et les ateliers/revendeurs qui entreposent des HCFC dans leurs locaux ;
- c) Révision du code SH et étude du système d'étiquetage pour les HCFC légalement importées ;
- d) Participation aux activités dans le cadre de la coopération régionale et avec l'iPIC pour lutter contre le commerce illégal.

-----

## Annexe II

### POINTS DE VUE EXPRIMÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF AU SUJET DES RENOUVELLEMENTS DES PROJETS DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS PROPOSÉS À LA 64<sup>e</sup> RÉUNION

#### **Afghanistan**

1. Le Comité exécutif a examiné le rapport de prorogation du renforcement des institutions pour l'Afghanistan et a pris note avec reconnaissance que les données sur la mise en œuvre du programme de pays déclarées au Secrétariat du Fonds multilatéral par l'Afghanistan pour l'année 2010 révèlent que le pays a respecté les objectifs de réglementation de 2010 du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif s'attend à ce qu'au cours des deux prochaines années, l'Afghanistan réussisse à mettre en œuvre les activités du plan de gestion de l'élimination des HCFC, notamment les activités requises pour respecter les mesures de réglementation de 2013 et de 2015 pour les HCFC.

#### **Bhoutan**

2. Le Comité exécutif a examiné le rapport de prorogation du renforcement des institutions pour le Bhoutan et a pris note avec reconnaissance que les données déclarées au Secrétariat de l'ozone par le Bhoutan pour l'année 2009 révèlent que le pays a respecté les mesures de réglementation du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif estime qu'au cours des deux prochaines années, le Bhoutan devrait être en mesure de mettre en œuvre son plan de gestion de l'élimination des HCFC avec beaucoup de succès afin de respecter les premiers objectifs de l'échéance en 2013 et de réduire sa consommation de HCFC pour l'année 2015.

#### **Cambodge**

3. Le Comité exécutif a examiné le rapport de prorogation du renforcement des institutions pour le Cambodge et a pris note avec reconnaissance que les données sur la mise en œuvre du programme de pays déclarées au Secrétariat du Fonds multilatéral par le Cambodge pour l'année 2010 révèlent que le pays a respecté les objectifs de réglementation de 2010 du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif espère donc qu'au cours des deux prochaines années, le Cambodge débutera la mise en œuvre de son plan de gestion de l'élimination des HFC avec un succès retentissant afin de respecter les premiers objectifs de l'échéance en 2013 et de réduire sa consommation de HCFC pour l'année 2015.

#### **Comores**

4. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant le renouvellement du projet de renforcement des institutions pour les Comores et a pris note que le pays a déclaré des données pour l'année 2010 en vertu de l'article 7 au Secrétariat de l'ozone et qu'il respecte les objectifs du Protocole de Montréal pour une élimination complète. Le Comité exécutif espère donc qu'au cours des deux prochaines années, les Comores poursuivront à la mise en œuvre de leurs activités de mise en œuvre relatives aux SAO avec un succès retentissant, y compris les activités pour assurer la conformité aux objectifs de réglementation de 2013 et de 2015 pour les HCFC.

#### **Congo**

5. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant le renouvellement du projet de renforcement des institutions pour le Congo et a pris note avec reconnaissance que le pays a confirmé le respect des objectifs d'élimination de 2010 du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif s'attend à ce

qu'au cours des deux prochaines années, le Congo demeure conforme aux mesures de réglementation des CFC et commence la mise en oeuvre des activités de réglementation des HCFC et de l'équipement à base de HCFC.

### **République populaire démocratique de Corée**

6. Le Comité exécutif a examiné le rapport de la prorogation du projet de renforcement des institutions pour la République populaire démocratique de Corée et a pris note avec reconnaissance que le pays a confirmé sa conformité aux objectifs d'élimination de 2010 du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif estime donc qu'au cours des deux prochaines années, la République populaire démocratique de Corée sera en mesure d'achever la mise en oeuvre de son programme de pays et de son plan national d'élimination, et d'entreprendre la préparation et la mise en oeuvre de son plan de gestion de l'élimination des HCFC avec grand succès.

### **Djibouti**

7. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant le renouvellement du projet de renforcement des institutions de Djibouti et a pris note avec reconnaissance que le pays a confirmé sa conformité au calendrier d'élimination de la consommation de CFC. Le Comité exécutif espère donc qu'au cours des deux prochaines années, Djibouti poursuivra la mise en oeuvre de ses activités d'élimination des SAO, notamment les activités qui lui permettront de respecter les mesures de réglementation de 2013 et de 2015, avec grand succès.

### **Kiribati**

8. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant le renouvellement du projet de renforcement des institutions de Kiribati et a pris note avec reconnaissance que les données relatives à l'article 7 communiquées au Secrétariat de l'ozone par le pays pour l'année 2010 révèlent que le Kiribati a respecté les objectifs d'élimination du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif espère donc qu'au cours des deux prochaines années, le Kiribati réussira la mise en oeuvre de ses activités d'élimination des SAO, notamment les mesures visant à respecter les mesures de réglementation de 2013 et de 2015.

### **Îles Marshall**

9. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant le renouvellement du projet de renforcement des institutions des Îles Marshall et a pris note avec reconnaissance que les données déclarées en vertu de l'article 7 par le pays au Secrétariat de l'ozone révèlent que les Îles Marshall sont en conformité aux objectifs d'élimination du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif espère donc qu'au cours des deux prochaines années, les Îles Marshall poursuivront la mise en oeuvre de leurs activités d'élimination des SAO, y compris les activités pour le respect des mesures de réglementation de 2013 et de 2015 pour les HCFC, avec un succès retentissant.

### **Mongolie**

10. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant le renouvellement du projet de renforcement des institutions pour la Mongolie et a pris note avec reconnaissance que le pays a communiqué au Secrétariat du Fonds multilatéral des données sur la mise en oeuvre du programme de pays pour l'année 2010 qui révèlent que le pays a réalisé l'élimination complète des CFC, conformément aux objectifs d'élimination du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif s'attend à ce qu'au cours des deux prochaines années, la Mongolie mette en oeuvre son plan d'élimination des HCFC avec grand succès.



**AMENDMENT TO  
UNEP'S WORK PROGRAMME  
2011**

**Presented to the  
64<sup>th</sup> Meeting of the Executive Committee  
of the Multilateral Fund for the Implementation  
of the Montreal Protocol**

**June 2011.**

**UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME**

## A. INTRODUCTION

1. UNEP's Work Programme 2011 was approved at the 62<sup>nd</sup> Meeting of the Executive Committee of the Multilateral Fund for the Implementation of the Montreal Protocol.
2. This document, as submitted for consideration to the 64<sup>th</sup> Meeting of the Executive Committee, represents an Amendment to that Work Programme.

## B. SUMMARY OF THE WORK PROGRAMME AMENDMENT FOR 2011

3. Consistent with the Business Plan 2011-2014, this Amendment comprises funding requests for

- Support for the implementation of Institutional Strengthening projects in 19 countries;
- One individual project;
- Preparation of HCFC Phase-out Management Plan in 1 country.

HCFC Phase-out Management Plans are also submitted for 10 countries to the 64<sup>th</sup> Executive Committee Meeting (not included in this Work Programme Amendment).

4. Details of the Work Programme Amendment and the total requested funding by project groups are presented in Tables 1 and 2.
5. Summary of the Work Programme Amendment is presented in Table 3.
6. Items or which no funding is requested can be found in Table 4.

Table 1. Funding requests for annual tranches for ISP renewals and individual projects to be considered at the 64<sup>th</sup> Meeting of the Executive Committee

Country	Project title	Amount, US\$	PSC, US\$	Total requested amount, US\$
<b>INDIVIDUAL PROJECT</b>				
Regional: AFRICA	Regional Technical Workshops for sustainable adoption of methyl bromide alternative technologies	150,000	19,500	169,500
<i>Sub-total for individual projects</i>		<i>150,000</i>	<i>19,500</i>	<i>169,500</i>
<b>INSTITUTIONAL STRENGTHENING PROJECT RENEWALS (ISRs)</b>				
Afghanistan	Renewal of institutional strengthening project (Phase V)	150,000	0	150,000
Bhutan	Renewal of institutional strengthening project (Phase VI)	60,000	0	60,000
Cambodia	Renewal of institutional strengthening project (Phase VI)	112,667	0	112,667
Comoros	Renewal of institutional strengthening project (Phase VII)	60,000	0	60,000
Congo	Renewal of institutional strengthening project (Phase VIII)	60,000	0	60,000
Djibouti	Renewal of institutional strengthening project (Phase IV)	60,000	0	60,000
D.P. R. Korea	Renewal of institutional strengthening project (Phase VI)	130,000	0	130,000
Kiribati	Renewal of institutional strengthening project (Phase IV)	60,000	0	60,000
Marshall Islands	Renewal of institutional strengthening project (Phase IV)	60,000	0	60,000
Mongolia	Renewal of institutional strengthening project (Phase VII)	60,000	0	60,000
Mozambique	Renewal of institutional strengthening project (Phase	80,800	0	80,800

	V)			
Myanmar	Renewal of institutional strengthening project (Phase III)	60,000	0	60,000
Niue	Renewal of institutional strengthening project (Phase IV)	60,000	0	60,000
Palau	Renewal of institutional strengthening project (Phase IV)	60,000	0	60,000
Rwanda	Renewal of institutional strengthening project (Phase V)	60,000	0	60,000
Samoa	Renewal of institutional strengthening project (Phase VI)	60,000	0	60,000
Solomon Islands	Renewal of institutional strengthening project (Phase IV)	60,000	0	60,000
Timor Leste	Renewal of institutional strengthening project (Phase II – 2d year)	20,000	0	20,000
Tonga	Renewal of institutional strengthening project (Phase IV)	60,000	0	60,000
<i>Sub-total for Institutional Strengthening Project Renewals</i>		<i>1,333,467</i>	<i>0</i>	<i>1,333,467</i>

Table 2. Funding requests for HPMP preparation to be considered at the 64<sup>th</sup> Meeting of the Executive Committee

Country	Project title	Amount, US\$	PSC, US\$	Total requested amount, US\$
<b>HCFC PHASE-OUT MANAGEMENT PLANS (HPMPs) preparation</b>				
Korea (D.P. R. of)	HPMP preparation	35,000	4,550	39,550
<i>Sub-total for HCFC Phase-out management plans preparation</i>		<i>35,000</i>	<i>4,550</i>	<i>39,550</i>

Table 3: Summary of items submitted for consideration by the 64<sup>th</sup> Executive Committee meeting by group

<i>Type of projects</i>	<i>Value in US</i>	<i>Project support costs in US\$</i>	<i>Total in US\$</i>
Sub-total for approved NPPs	0	0	0
Sub-total for tranches of approved TPMPs	0	0	0
Sub-total for HPMP Project Preparation	35,000	4,550	39,550
Sub-total for Individual Projects	150,000	19,500	169,500
Sub-total for Institutional Strengthening Projects	1,333,467	0	1,332,747
<b>Grand Total</b>	<b>1,518,467</b>	<b>24,050</b>	<b>1,542,517</b>

Table 4: Items with no funding request.

Country	Project title	Total requested amount, US\$
Afghanistan	NPP Progress report 2010	0
Maldives	TPMP Progress report 2010	0
Nepal	TPMP Progress report 2010	0
Samoa	TPMP Progress report 2010	0
<i>Total</i>		<i>0</i>

**C. PROJECT CONCEPTS for items to be submitted by UNEP**

**1 Title:** *Requests for institutional strengthening renewals for Afghanistan, Bhutan, Cambodia, Comoros, Congo, Djibouti, D.P.R. Korea, Kiribati, Marshall Islands, Mongolia, Mozambique, Myanmar, Niue, Palau, Rwanda, Samoa, Solomon Islands, Timor Leste and Tonga (19 countries)*

*Background:* Renewals of institutional strengthening projects (ISP) for the above-listed nineteen countries are being requested in line with relevant decisions and guidelines of the Executive Committee.

These projects have been included in the UNEP 2011-2014 Business Plan.

*Objectives:* To assist the Governments of these Article 5 countries in building and strengthening their capacity for the implementation of the Montreal Protocol and its Amendments.

*Activities and description:* Individual documents for these projects – the terminal reports and the action plans - have been submitted to the Multilateral Fund Secretariat separately.

*Time Frame:* 24 months

<i>Per country cost:</i>	<b>Country</b>	<b>US\$</b>
	Afghanistan	150,000
	Bhutan	60,000
	Cambodia	112,667
	Comoros	60,000
	Congo	60,000
	Djibouti	60,000
	D.R. Korea	130,000
	Kiribati	60,000
	Marshall Islands	60,000
	Mongolia	60,000
	Mozambique	80,800
	Myanmar	60,000
	Niue	60,000
	Palau	60,000
	Rwanda	60,000
	Samoa	60,000
	Solomon Islands	60,000
	Timor Leste	20,000
	Tonga	60,000
	<b>Total requested amount</b>	<b>US\$ 1,333,467</b>

\*Note: No project support costs are requested for institutional strengthening projects.

**2 Title:** **AFRICA: Regional Technical Workshops for sustainable adoption of methyl bromide alternative technologies**

*Background:* Sustainable replacement of methyl bromide depends on various stakeholders and availability of technically, economically and commercially (TEC) feasible alternatives, since there is no single replacement. Over the past 15 years, extensive work done through the concerted efforts of many stakeholders such as growers, MLF funded projects, IAs and agricultural institutions produced several technically feasible methyl bromide alternatives for some crops. However, widespread industry adoption of these alternatives has not occurred due to variability in performance of



**3 Title: HPMP Preparation (D.P.R. Korea)**

*Background:* As per ExCom decision 61/27, UNEP wishes to re-submit to the 64th Meeting the request for Preparation of the HCFC Phase-out Management Plan for the Democratic Popular Republic of Korea (DPRK). DPRK's consumption of HCFC-22 in 2007 is 1550 MT, in which, 1334.6 MT is used for the refrigeration servicing sector as per its 2007 CP progress report. The requested funding level for UNEP for the preparation of the non-investment component in the refrigeration servicing sector is USD 35,000.

*Cost:* **Requested amount** **US\$ 35,000**  
**(Excluding project support costs)**